

## COMMUNIQUÉ

### Conseil Municipal du 10 Juin 2021

« *La politique ça ne consiste pas à suivre le courant mais à indiquer le cap* »

Le mot de Jacques Chirac est toujours parfaitement d'actualité, et il faut bien dire que ce conseil municipal en est la parfaite illustration, tant la majorité navigue à vue, sans cap clair et distinct, entre vents de travers et courants contraires...

#### Sur la délibération d'une subvention exceptionnelle de 1300 Euros pour l'association U.P.B.M.H:

Si le projet porté par l'association U.P.B.M.H est intéressant et valorisant, la demande de subvention proposée est nettement plus approximative et interroge.

Présentée en Commission Finances, la subvention d'un montant de 1300 euros couvrait initialement la pose d'une clôture, la location d'une pompe, d'un forage et d'un labourage.

En ce qui concernent le prêt du terrain, une convention a été signée entre un adhérent de l'association, propriétaire du terrain, et l'U.P.B.M.H pour une surface de 3500 m<sup>2</sup>. Cependant le dossier de subvention annonçait, lui, une superficie de 3000 m<sup>2</sup>.

« *Une simple erreur* » nous a-t-on dit...

Aucun devis n'a de surcroît été transmis à la Commission Finances pour lui permettre de prendre une décision éclairée quant à l'octroi de cette subvention. Les devis n'ont été rendus disponibles que le soir même du Conseil Municipal au moment de la présentation de la délibération.

« *Un oubli* » nous a-t-on précisé...

Dans le détail, il était inscrit un coût de 300 euros en « services extérieurs » relatif à une « location ». Notre demande d'explication quant à ce que représentait ce coût n'a reçu d'autre réponse que : « *Nous ne savons pas* » ...

Plus loin, nous nous sommes étonnés de l'inscription d'un montant pour la pose d'une clôture sur un terrain en toute logique donc, non clos, alors que la convention de prêt précisait pourtant, dans son état des lieux, que « *le terrain est actuellement en herbe, clos par une haie sur le devant et par des grillages sur deux côtés.* »

On nous a alors parlé de « *renforcement de clôture* »...

En ce qui concerne l'aide financière demandée pour un forage, elle n'était plus d'actualité le soir du Conseil, car le terrain, « *possédait un puisard en état de fonctionnement* ».

Enfin, le dossier tel que présenté en commission faisait état d'un autofinancement des cotisations d'adhérents de l'U.P.B.M.H à hauteur de 750 Euros, sans faire le distinguo entre les adhésions « simples » et les adhésions pour la location des parcelles comprises, elles, entre 50 et 70 €.

Ainsi sans connaître le nombre précis d'adhésions simples et le nombre précis d'adhésions pour la location des parcelles, il est impossible de savoir quelles sont les ressources réelles de l'U.P.B.M.H qui auraient pu rentrer en complément de la demande, et éventuellement venir alléger la demande de subvention de 1300 Euros.

En effet, le versement d'une subvention publique doit prendre en considération la totalité des capacités d'autofinancement de l'association qui la demande et ce, indépendamment et quel que soit le nombre de projets qu'elle porte. Cela afin de pouvoir appréhender au mieux l'ensemble de réalités et des besoins financiers de l'association.

La seule précision apportée fut que le nombre de participants à cette action spécifique était de 12, sachant par ailleurs que le dossier de subvention présenté laissait pourtant apparaître 60 adhérents dans la section « Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée ».

Pour ce qui nous concerne, et sans remettre en cause le projet, la délibération présentée en Conseil n'avait donc plus rien à voir avec celle initialement proposée en commission. Des éléments erronés, oubliés, imprécis dont un retiré (comme le forage) sans toutefois que le montant en soit changé, nous ont, par la force des choses, amené à nous abstenir, pour une demande de financement public qui représentait tout de même 63 % de l'investissement total !

### **Sur la délibération relative à la tarification de l'accueil pour le centre de loisirs :**

La tarification de l'accueil pour le centre de loisirs peut parfois représenter un réel coût pour les familles.

A ce sujet nous avons souhaité savoir comment cette tarification avait été établie.

La réponse apportée précisait qu'il s'agissait en fait « *des mêmes tarifs que l'année dernière.* »

Nous avons demandé pourquoi aucun tarif dégressif pour les familles comptant plus de 2 enfants n'avait pas été mis en place, alors que cela était le cas pour la tarification de l'étude après la classe.

A notre sens, cela permettrait d'alléger substantiellement la facture pour des parents qui n'ont pas forcément d'autres choix que de mettre leurs enfants au centre en réduisant la fracture sociale rencontrée par nos concitoyens en difficulté.

Il nous a été répondu que « *la possibilité d'étendre la tarification à des quotients familiaux supplémentaires était à l'étude.* » C'est une bonne nouvelle mais insuffisante puisque cela ne résoudra pas le problème de la dégressivité effective des tarifs, quand bien même ils seraient moindres.

### **Sur la question posée relative au commerce en centre-ville :**

Notre programme avait été assez clair sur le sujet en mettant en avant la nécessité de préserver les commerces, poumon économique, relationnel et social de notre Commune, et particulièrement dans le centre-ville de Freneuse, où ils ne sont plus que deux.

Nous avons fait part de notre profonde inquiétude de voir la Boulangerie de Mme Bouteillon mise en vente sans réel projet de reprise.

Cela devrait pourtant être une préoccupation majeure au moment où la redynamisation de notre Commune est d'actualité.

A ce sujet, la réponse faite de concert par la majorité nous a laissé quelque peu perplexe, d'une part parce qu'elle est en contradiction avec les échanges que nous avons eu avec Madame Bouteillon mais, surtout, parce qu'elle ne propose aucune alternative crédible ou aucune vision d'un quelconque projet, sinon celui initialement de rentrer en contact avec...Jean-Pierre Pernaut !

On nous rétorque alors que c'est Mme Bouteillon qui s'est décidée tardivement avant de revenir sur sa décision puis de la confirmer...et qu'au final « *on attend* »...peut-être qu'il soit trop tard !

### **Le Groupe « Freneuse, Unir pour Réussir »**

Pour nous contacter :

Mail : [unirpouurreussir@freneuse.com](mailto:unirpouurreussir@freneuse.com)

Page Facebook : freneuseunirpouurreussir.